



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération du Conseil municipal n°009_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2025_009 du Conseil municipal 12 février 2025, décidant l'acquisition auprès du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 124 avenue de Paris de deux parcelles formant emprise de la voirie réalisée rue Jean-Jacques Rousseau à Villejuif (Val-de-Marne) ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, première adjointe au Maire, le **mercredi 25 juin 2025** pour la signature de l'acte notarié suivant :

Acquisition auprès du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 124 avenue de Paris de deux parcelles formant emprise de la voirie réalisée rue Jean-Jacques Rousseau à Villejuif (Val-de-Marne).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le **9 MAI 2025**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

